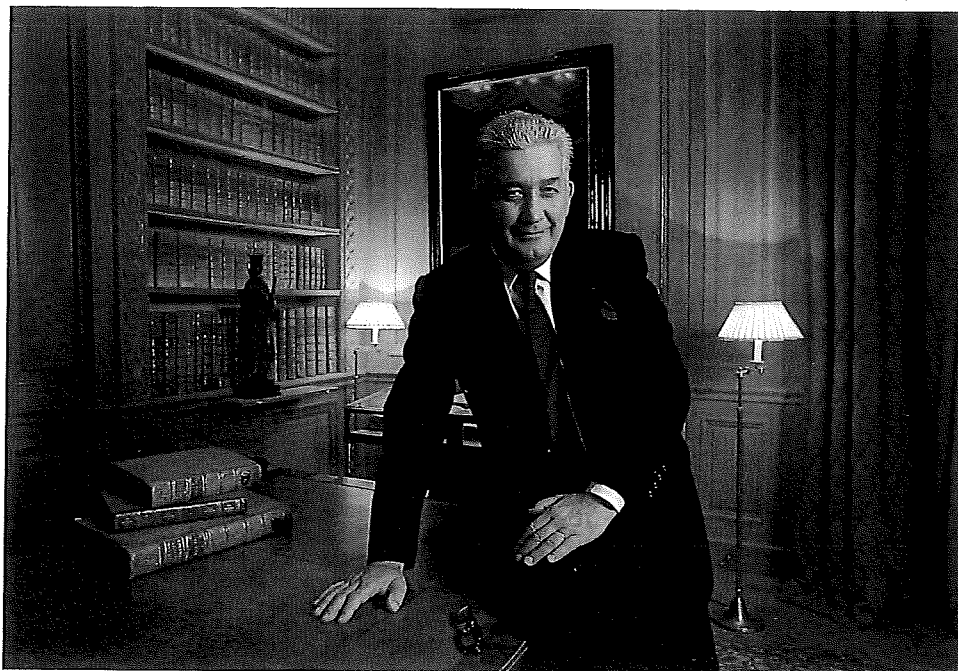




LE BARREAU DE PARIS





Pprès de 7 000 avocats, soit 40 % de l'ensemble de la profession, avec une moyenne d'âge inférieure à 42 ans et 500 nouveaux stagiaires tous les ans, le Barreau de Paris connaît une démographie dynamique qui le place dans les tout premiers rangs des barreaux européens.

110 salariés, 600 lettres par jour, un budget d'environ 100 millions de francs, l'Ordre des avocats à la Cour de Paris, plusieurs fois centenaire, se transforme en une véritable entreprise, menée par un Bâtonnier à plein temps, assisté de 33 membres du Conseil de l'Ordre et assumant à la fois le respect de la déontologie et l'élaboration de la doctrine.

27 000 consultations gratuites par an, 9 500 commissions d'office, 12 services divers, cet Ordre dans l'intérêt du public et des avocats poursuit sa mission de défense pénale dans le respect des droits de l'homme et concourt à une amélioration constante du fonctionnement de la justice.

Activités dominantes, cabinets secondaires, locaux professionnels, sujets de préoccupation dont la solution conditionne le profil de l'avocat de demain ; réglementation de l'exercice du droit, réforme des professions, établissement des avocats étrangers, grands projets qui définissent la place de l'avocat français dans l'Europe de 1993.

Le temps est venu de faire le point sur cette évolution constante du Barreau de Paris et le rôle croissant de son Ordre : tel est le but de ce document qui se veut tout à la fois photographie de l'instant et dessein du futur. Bonne chance à mon successeur M. le Bâtonnier Henri ADER.

Philippe LAFARGE

Bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour d'Appel de Paris



Avocat: profession d'avenir



L'avocat boom : depuis 1968, en deux décennies, le nombre d'avocats parisiens a doublé. Les stagiaires ont suivi la même courbe : un tiers du Barreau est composé de stagiaires. Une population qui rajeunit régulièrement, moins de 42 ans en moyenne, et qui se féminise, surtout chez les jeunes. Phénomène des années 80 : la proportion des avocats exerçant en groupe - notamment en SCP - est passée du quart au tiers.

Une démographie dynamique

Progression étonnante du nombre d'avocats à Paris. Le cap des 3 000 a été franchi sagement en 1966 après une allure somme toute modeste depuis les années 20. On n'attendra pas la fin de l'année 1990 pour atteindre la barre des 7 000. Aux jeunes, le Barreau de Paris démontre sa capacité

d'accueil. Depuis 1970, plus d'un avocat sur quatre est un stagiaire. Un sur trois entre 1973 et 1981. La jeunesse du Barreau est avant tout féminine : 41% des stagiaires en 1965, 57% en 1989 ! Cette formidable augmentation ne semble pas se transposer au Tableau, sans doute parce que les femmes avocats abandonnent parfois la profession au bout de quelques années.

Les SCP en vogue

Depuis 1975, le nombre de SCP a été multiplié par neuf à Paris. La capitale avait un gros retard à rattraper sur la province : la part des SCP parisiennes n'était encore que de 19% en 1986 sur l'ensemble du territoire. Parmi les avocats qui exercent dans une structure de groupe, le poids des adeptes des SCP est passé de 22% à 35% entre 1981 et 1989. Cet engoue-

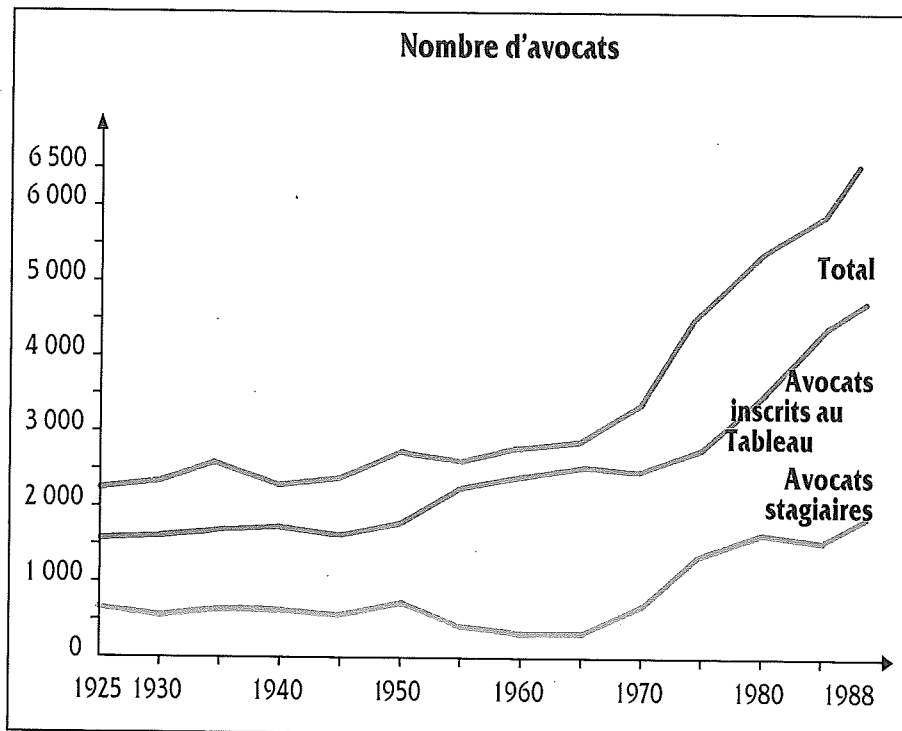
ment des Parisiens pour les SCP, associations, cabinets de groupe, ou SCM va se poursuivre : une évolution vers les formes modernes d'exercice, où l'on ne se contente pas de mettre en commun ses moyens. Toutes les capitales européennes connaissent cette progression.

Les structures de groupe sont, en moyenne, composées de trois avocats. Précisément 2,7 pour les SCP et les cabinets de groupe, 2,9 et 3 pour les associations et les SCM. Des chiffres très stables, mais qui étaient légèrement supérieurs il y a dix ans.

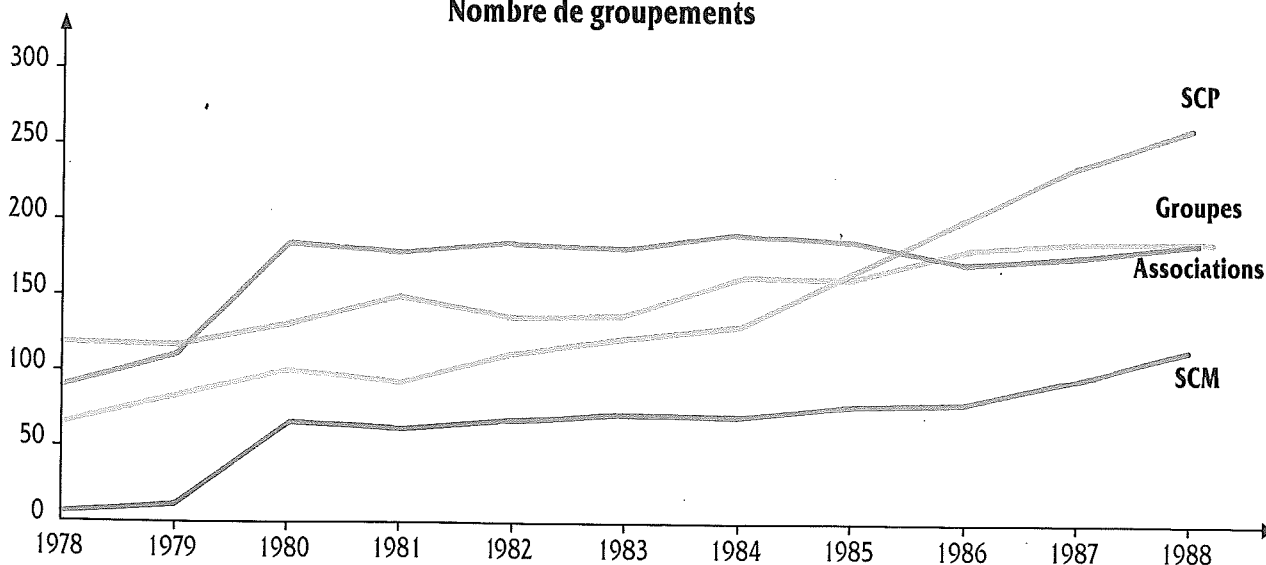
Photographie du Barreau

Nombre total d'avocats :	6 810
a. Tableau : 4 780, dont 35,6 % de femmes.	
b. Stage : 2 030, dont 56,9 % de femmes.	
Associations :	199 (572 avocats).
Sociétés civiles professionnelles (SCP) :	281 (765 avocats).
Cabinets de groupe :	190 (522 avocats).
Sociétés civiles de moyens (SCM) :	110 (334 avocats).

Source : Ordre des avocats de Paris. Le 12 octobre 1989.



Nombre de groupements



Evolution du nombre d'avocats exerçant

